



Règlement d'inscription

Modalités de sélection des équipes et critères d'admissibilité

1. Critères d'admissibilité des candidats

Pour être admissible aux Jeux provinciaux de pêche, le pêcheur ou la pêcheuse doit :

- être âgé de 12 à 16 ans inclusivement le 26 juin 2026;
- être domicilié au Québec;
- posséder une expérience de pêche suffisante pour être autonome dans ses techniques et dans l'utilisation de son matériel.

2. Critères d'analyse des candidatures

Le comité de sélection valide d'abord l'admissibilité des candidatures. Les formulaires d'inscription sont ensuite analysés et classés selon un système de pointage attribué aux réponses des sections *Portfolio* et *Bonus* du formulaire.

3. Sélection des équipes

Le comité vise à ce que l'ensemble des régions administratives soit représenté.

Bien que cette compétition s'adresse principalement à l'élite des jeunes pêcheurs, elle demeure ouverte à tous ceux et celles qui souhaitent participer, conformément aux critères établis par le comité organisateur.

4. Préséance aux gagnants des éditions précédentes

Les membres des trois équipes ayant remporté les Jeux (journée du samedi) lors des éditions précédentes, et qui répondent toujours aux critères d'admissibilité pour la présente édition, sont automatiquement sélectionnés s'ils souhaitent participer. Ils doivent toutefois remplir leur formulaire d'inscription pendant la période officielle d'inscription.

5. Prise en compte des candidatures antérieures

Les personnes ayant participé aux éditions précédentes des Jeux provinciaux de pêche voient également leur candidature analysée lors du processus de sélection. Toutefois, en cas d'égalité au pointage, la priorité sera accordée aux nouveaux candidats.



6. Modalités d'inscription

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 mars 2026. S'il n'y a pas suffisamment d'inscriptions, une deuxième phase pourrait être tenue du 15 avril au 15 mai 2026.

Chaque candidat ou candidate doit :

- avoir complété le [formulaire d'inscription en ligne](#) ;
- avoir fourni une **bonne photo récente** du candidat ou de la candidate en situation de pêche.

Le comité de sélection se réserve le droit d'accepter des inscriptions en dehors des périodes prévues.

À partir d'avril, les équipes sélectionnées recevront une confirmation de la part du comité (ipdpeche@gmail.com) à l'adresse courriel du parent ou du tuteur.

7. Dispositions générales

- Toute information fournie lors de l'inscription doit être exacte, complète et à jour.
- Le formulaire d'inscription doit être rempli par le ou la candidate (sections *Portefolio* et *Bonus*) ET par son parent ou tuteur légal (coordonnées et autorisations).
- Les candidats souhaitant s'inscrire en équipe doivent indiquer le nom de leur équipier ou équipière. Chaque membre doit remplir son propre formulaire.
- Les candidats s'inscrivant individuellement et répondant aux critères d'admissibilité seront jumelés par le comité organisateur.
- En cas de désistement, la place est offerte à l'équipe suivante selon le classement régional.

Ce règlement vise à assurer l'équité, la transparence et la représentativité de chaque région lors des Jeux provinciaux de pêche 2026 en Estrie.